



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 13 octobre 2020 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 127 280 – 1451, chemin du Lac-Thomas

La demande de dérogation mineure 2019-0038 vise à permettre l'implantation d'un bâtiment complémentaire (de type garage) d'une hauteur de 7,85 mètre au lieu de 6 mètres comme prescrit à l'article 5.3.1 du règlement de zonage numéro 60-89-02

Considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au info@saint-didace.com, au plus tard le 13 octobre 2020 à 16 heures.

Donné à Saint-Didace,
ce 29^{ième} jour de septembre
de l'an deux mille vingt.

Chantale Dufort
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Dufort, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Didace certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis conformément aux dispositions des articles 431 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29 e jour du mois de septembre 2020.

Chantale Dufort dg
Signature